

**Union Départementale de l'Aube
des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale**

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2019

Présents: Charpentier Raymonde, Antoine Christine, Beudot Sylvie, Boudin Martine, Cadet Annie, Descaves Antoinette, Jarfaut Paulette, Joly-Pelopidas Lorette, Kudelka Lucette, Lasnier Geneviève, Mallarmey Chantal, Merlin Francine, Pioche Christiane, Rahon Brigitte, Royer Anne-Marie, Dominique Ruelle, Villalonga Michèle, Villard Elisabeth, Antoine Dominique, Baudin Jean-Jacques, Briand Christian, Corpelet Patrice, Daurut Alain, Flipon Michel, Fournier Marc, Grenet Francis, Labbe Régis, Malarmey Denis, Mazij Joël, Mottard Philippe, Petit Claude, Ragnatela Alain, Sauvageot Claude, Serrière Jean-François, Villalonga André, Voulminot Jean-Pierre, Wagner Bernard

Excusés : Paulette Henky, Catherine Iglésias, Pierre Descaves, Hélène Vincent.

Invités :

Présents: Monsieur Frédéric Bablon Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube, Monsieur Eddy Khaldi président de la fédération nationale des DDEN, Madame Sibylle Bertail-Fassaert conseillère départementale, présidente de la commission éducation, vie associative, culturelle et sportive, à titre personnel et représentant Monsieur Philippe Pichery, Madame Claudine Lorenté Conseillère municipale de Troyes représentant Monsieur François Baroin, Madame Severine Hohler présidente de la JPA, Madame Yvette Peuch représentant Monsieur Lucien Aniesa président de la Ligue de l'Enseignement Aube, Madame Chantal Detrez présidente de l'union des DDEN de la Marne, Monsieur André Guyot Président des DDEN de la Haute Marne,

Excusés : Madame Évelyne Perrot sénatrice de l'Aube, Monsieur Philippe Pichery président du conseil départemental de l'Aube, Monsieur François Baroin Maire de Troyes et Président de TCM, le syndicat UNSA,

Ouverture de l'assemblée:

La Présidente ouvre la séance comprenant 37 présents et 4 excusés.

Elle remercie de leur présence les invités présents, fait part des excusés et demande une minute de silence à la mémoire des DDEN ou anciens DDEN décédés dans l'année 2018.

Elle donne ensuite la parole à Jean-François Serrière pour la lecture du rapport d'activité 2018

RAPPORT D'ACTIVITE 2018/2019

L'assemblée générale de l'an passé s'est tenue le 21 mars 2018.

Depuis cette date, les DDEN ont exercé leurs fonctions en assistant aux conseils des écoles, en visitant les locaux scolaires, en adressant aux présidents des secteurs les rapports de leurs visites. Certains ont participé à des activités mises en place par les enseignants et, le cas échéant, par les parents d'élèves.

Le conseil d'administration de l'union s'est réuni 3 fois les 17 mai et 21 novembre 2018 ainsi que le 6 mars 2019.

Les membres du bureau se rencontrent chaque mois à l'exception du mois d'août.

Au cours de ces réunions du CA ou du bureau, de nombreux thèmes ont été abordés :

- le passage à 4 jours d'école par semaine pour l'ensemble des établissements de l'Aube à l'exception d'Aix-en-Othe et de Saint-Julien-les-Villas,
- l'attribution de trois prix aux écoles ayant participé au « concours des écoles fleuries » 2017: Morvilliers, Nogent-sur-Seine et Sainte-Savine.
- la découverte et l'utilisation du « vade-mecum du DDEN » et du nouveau modèle de la fiche de visite de l'école publique
- l'attribution d'une aide d'urgence à l'union de l'Aube suite aux inondations des 15 et 16 octobre 2018,
- la mise en place du site internet de l'union et l'invitation à la consultation du site fédéral et du site départemental,
- la réforme des statuts de l'union afin de prendre en compte les aménagements souhaités par la fédération et l'adjonction d'un règlement intérieur nécessaire à l'organisation de la vie des secteurs et à l'ouverture légale de comptes bancaires,
- le recensement des DDEN, par secteur, compte tenu de l'évolution permanente de la carte scolaire, de la liste des secteurs et des mouvements annuels des adhérents.
- Le suivi de la modification éventuelle de la loi de 1905 et la rencontre, en lien avec d'autres associations, de Monsieur le Préfet,

La synthèse des visites d'écoles en 2017/2018

Présentation générale:

La synthèse 2017/2018 a été élaborée à partir des rapports reçus de 12 secteurs sur les 19 que compte notre union et du rapport de visite de l'école A Payeur reçu directement par le bureau. Merci aux contributeurs.

La lecture des différents rapports est rendue délicate par le fait que les points abordés par les uns ou les autres ne reprennent pas systématiquement les sujets préconisés par les fiches de visites. Les généralisations ou statistiques s'en trouvent considérablement altérées.

Globalement, le département de l'Aube compte 176 DDEN pour 270 écoles environ.

Ce chiffre donne un ordre de grandeur car quelques DDEN sont affectés à plusieurs écoles et, en sens contraire, quelques DDEN sont communs à une même école, en particulier à l'occasion de la création des RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux) en milieu rural.

10 secteurs sont dotés de DDEN pour chacune de leurs écoles:

Aix-en-Othe, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bouilly-Troyes-Marie Curie, Brienne-le-Chateau, Chaource, Chapelle-St-Luc- Brossolette, Marigny-le-Chatel, Méry-sur-Seine et Piney,

Effectifs:

Au niveau des rapports les mentionnant, les effectifs se situent dans une moyenne de 22/23 élèves par classe, lorsqu'elles ne sont pas dédoublées.

Etudes surveillées et accueil périscolaire:

les études surveillées, lorsqu'elles existent, sont assurées par les enseignants.

Les activités péri-scolaires, organisées par les collectivités locales ou leurs groupements fonctionnent soit avec du personnel communal, soit par le recours à des associations spécialisées dans les domaines récréatifs, sportifs ou culturels.

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)

Peu mentionnés dans les rapports, ils fonctionnent plus facilement en ville qu'en milieu rural. Les interventions ont lieu à la demande des enseignants.

Les intervenants extérieurs:

multiples et variés à l'image des activités des écoles: classes de neige, classes vertes, découverte de langues étrangères, visites culturelles, rencontres sportives, natation, etc ...sans oublier les fêtes d'écoles.

Outre les enseignants et les animateurs spécialisés, les parents sont sollicités pour accompagner les élèves.

Les rémunérations sont prises en charge, parfois conjointement, par la collectivité, l'OCCE locale ou les parents d'élèves.

Bâtiments scolaires:

Dans l'ensemble il est mentionné que les élus locaux ont le souci de mettre à disposition des enseignants des bâtiments scolaires fonctionnels et en bon état d'entretien.

Si nombre de rapports mentionnent des points particuliers qui nécessitent un suivi dans la réalisation des promesses de travaux, d'autres mentionnent la volonté des collectivités locales ou de leurs groupements de réaliser des constructions neuves afin d'accueillir les fluctuations démographiques, en particulier dans le cadre de création de RPI.

L'attention est attirée par certains DDEN sur l'état médiocre des cours de récréation qui présentent de mauvaises planéités ou demandent des aménagements pourtant réclamés depuis plusieurs conseils d'école.

Sécurité :

Dans l'ensemble, les installations électriques sont aux normes et les extincteurs vérifiés.

Le passage des commissions de sécurité ne semble pas être toujours régulier. Les registres de sécurité existent et il convient lors des visites d'en demander la production pour s'assurer de leur service régulier.

Les exercices relatifs à la sécurité incendie sont généralement effectués plusieurs fois, dans certains cas ils ont mis en évidence des dysfonctionnements dans les systèmes d'alarme.

Il en est de même pour le PPMS (plan particulier de mise en sûreté). Une attention particulière doit être apportée à la bonne connaissance de la signification des alarmes.

Par ailleurs certains DDEN ont noté l'absence de remplacement des denrées alimentaires ou la présence de médicaments périmés.

En ce qui concerne le PPMS « attentat-intrusion » le système d'alarme généralement utilisé est un téléphone dont la sonnerie est volontairement assourdie ce qui rend son audition très difficile dans une classe un peu bruyante, sans parler des récréations.

Des DDEN notent l'insuffisance des protections extérieures de l'école contre ces risques en raison de la facilité avec laquelle les clôtures peuvent être franchies et parfois l'absence de sorties de secours.

La sécurité routière lors des entrées et sorties d'écoles demeure la préoccupation des usagers en

raison de l'insuffisance des parkings à proximité des écoles et surtout de l'absence de discipline des parents automobilistes qui font souvent preuve d'incivilité.

Médecine scolaire :

Lorsque les rapports en font mention, ils précisent que les visites sont effectuées par un médecin ou un infirmier, régulièrement ou sur demande des enseignants.

Restauration scolaire

Elle est assurée soit par les collectivités locales ou leurs groupements, soit par des associations. Le recours aux prestataires de services est fréquent.

Dans l'ensemble, la cantine demeure le moment très bruyant de la journée de l'élève.

La presse a fait écho de solutions innovantes mises en place dans certaines salles (exemple : l'utilisation de gros cubes suspendus limitant la propagation des sons).

Transport scolaire

Dans l'agglomération les élèves utilisent les bus de TCM.

En milieu rural il est organisé par le département.

Des rapports demandent l'organisation d'exercice d'évacuation des cars.

Parents d'élèves

Généralement les parents d'élèves ne se présentent pas aux élections des délégués aux conseils d'écoles sur des listes d'associations.

Synthèse 2018-2019 :

En prévision de la confection de la prochaine synthèse annuelle, il serait souhaitable que les DDEN utilisent, au moins pour une visite annuelle de chaque école, le modèle de la fiche de visite des écoles publiques présenté dans le vade-mecum. La confection des rapports annuels par les présidents des secteurs et la réalisation de la synthèse départementale s'en trouveraient facilitées et le rendu plus significatif.

D'avance merci à toutes et tous.

Après la lecture de l'ordre du jour, un court débat s'instaure faisant émerger le désir par les DDEN présents que la remise des rapports de visite des écoles soient produits à la fin de l'année scolaire et faisant état des difficultés rencontrées par certains pour se doter en fiches de visite des écoles publiques version vade-mecum ou pour les servir. Une précision est apportée sur l'organisation des transports scolaires qui est de la compétence de la région et non du département, à l'exclusion des élèves handicapés.

L'assemblée vote à l'unanimité le rapport d'activité 2017/2018.

Information relative au concours des écoles fleuries

Monsieur KHALDI indique que la remise des prix du concours national aura lieu le 26 juin prochain avec les partenaires de cette action. Il souhaite que dans chaque union cette date soit, si possible, retenue pour la remise des prix du concours local. Des intervenants précisent que le concours local continue à être organisé en partenariat avec l'OCCE et d'autres partenaires locaux tels les offices du tourisme.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

recettes					dépenses						
#REF!	n°	année	2018	2018 corrigé	2019	numéro	n°	année	2018	2018 corrigé	2019
#REF!		subventions et dons				#REF!		matériel, frais de bureau			
	741	subventions	650 €	600 €	800 €		606	matériel	500 €	500 €	500 €
	742	dons	1 300 €	1 420 €	1 000 €		6064	fournitures bureau	250 €	30 €	250 €
#REF!		cotisations et abonnements	4 200 €	3 960 €	4 500 €	#REF!		frais de représentation			
#REF!		recettes diverses					62561	déplacements	1 300 €	1 060 €	1 000 €
	7581	congrès national					62562	congrès départemental	800 €	900 €	800 €
	7582	congrès départemental	500 €	530 €	500 €		6257	congrès national			
	7583	écoles fleuries					62581	écoles fleuries	350 €	310 €	0 €
	7586	réunions					62582	concours	0 €	0 €	0 €
#REF!		produits financiers	200 €	120 €	100 €		6275	frais financiers			
		Prélèvement sur fonds disponible	1 000 €	1 000 €	1 000 €		62751	assurances adhésions	400 €	400 €	400 €
							62752	tel	300 €	240 €	0 €
							62753	affranchissement	650 €	430 €	650 €
							6281	divers	700 €	510 €	700 €
							6282	cotisations et abon nat	3 600 €	3 250 €	3 600 €
total			7 850 €	7 630 €	7 900 €				8 850 €	7 630 €	7 900 €

L'assemblée vote le budget à l'unanimité.

Rapport moral de Madame la Présidente:

Je remercie tous les collègues, qui chacun, chacune à son niveau de responsabilité, consacrent beaucoup de temps au service de l'école publique (en particulier, les présidents de secteur, les membres du CA, les membres du bureau).

Leur rôle est officiellement reconnu au niveau national : la Fédération des DDEN a le statut d'association complémentaire de l'école publique.

Pourtant on nous dit souvent : « les DDEN, qu'est-ce que c'est ? A quoi servent-ils ?

Rappelons brièvement leurs obligations statutaires : les visites d'école (état des locaux, garanties de sécurité, protection de la santé, etc ...), la participation aux conseils d'école, la médiation éventuelle entre enseignants, parents, élus.

Les DDEN cultivent en plus les relations extérieures avec les municipalités, avec les associations amies (Ligue de l'Enseignement, la JPA, Musée aubois de l'histoire de l'éducation). La presse locale nous ouvre aussi de temps en temps ses colonnes.

Malgré cela, nous avons beaucoup de difficultés pour recruter de nouveaux collègues. Les départs (dus à l'âge, à des problèmes de santé, à des soucis familiaux) ne sont pas tous compensés par des adhésions. Le problème est général dans le monde associatif, avec le développement de l'individualisme. Il est plus facile de participer à des actions ponctuelles, utiles, certes, que d'adhérer à une association entraînant quelques obligations régulières.

Par ailleurs, les DDEN défendent les valeurs républicaines, liberté, égalité, fraternité et le principe de laïcité.

Il y a plusieurs causes d'inégalités (origine sociale, situation géographique, par exemple). Mais actuellement l'accent est mis sur les violences faites aux femmes (écarts de salaires, différences dans le développement des carrières). C'est pourquoi, à l'école, dès la petite enfance, il faut insister sur l'égalité filles-garçons, en traitant tous les enfants, constamment, de la même façon.

C'est aussi à l'école que s'apprend la liberté, avec ses limites. Par exemple, la liberté de pensée permet à chacun, chacune, d'avoir une religion, mais aussi d'en changer, ou de ne pas en avoir du tout, à condition de respecter la loi. Ceci est très important, alors que les violences interreligieuses augmentent, avec le développement du communautarisme, chacun se réfugiant dans sa « communauté ». Mais le repli sur soi aggrave les tensions, avec les agressions qui en résultent, elles-mêmes entraînant le renforcement du communautarisme. C'est un cercle vicieux.

On constate une hausse spectaculaire du racisme, (surtout vis à vis des musulmans, considérés à tort comme des terroristes en puissance) et de l'antisémitisme, juifs et musulmans étant agressés par des extrémistes de tous bords.

Une raison d'espérer toutefois : quand se produisent des violences inacceptables, des manifestations spontanées montrent que la solidarité et la fraternité existent encore. Le principe de laïcité (figurant dans le préambule de la Constitution) devrait aider à empêcher toutes les violences, mais il n'est pas toujours bien compris. Les DDEN, eux, le défendent avec conviction. En ce qui me concerne, j'ai participé, en décembre, à une délégation reçue par le Préfet, en vue de lui remettre un texte exprimant l'inquiétude des associations laïques à propos de l'intention exprimée par le Président de la République de modifier la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Un motif de satisfaction : la reconnaissance officielle de l'existence des DDEN en Alsace-Moselle. Mais le Concordat n'est aucunement remis en question ! Il y a toujours un enseignement religieux à l'école publique, et les parents qui le refusent pour leurs enfants doivent demander qu'ils en soient dispensés ! La politique de décentralisation administrative consolide d'ailleurs cette situation (contraire à la laïcité et à l'égalité entre tous les Français).

Dans la situation générale du pays où coïncident tensions, violences, mais aussi des raisons d'espérer, les DDEN savent que c'est à l'école qu'il faut agir d'abord, en apprenant aux enfants à se respecter mutuellement, avec leurs différences, pour devenir plus tard des citoyens responsables, capables de vivre en paix.

La Présidente,
Raymonde Charpentier.

Renouvellement des membres du conseil d'administration:

Quatre postes sont à pourvoir, Raymonde Charpentier, Paulette Henky, Alain Daurut et Francis Grenet sont élus à l'unanimité.

Renouvellement des vérificateurs aux comptes:

Sylvie Beudot ,Dominique Antoine, Alain Berlot, Claude Sauvageot, sont élus à l'unanimité, l'équipe comprenant trois titulaires et un suppléant.

Fin de mandat de la présidente:

Raymonde charpentier fait connaître à l'assemblée sa décision de ne pas se représenter au poste de présidente de l'union lors de l'élection du bureau par le conseil d'administration qui aura lieu le jeudi 25 avril prochain. L'assemblée lui fait une ovation pour la remercier de tout le travail accompli depuis de nombreuses années.

Interventions des personnalités présentes :

La JPA Aube :

Madame Severine Hohler présidente de la JPA 10 rappelle que son association fête cette année ses 80 ans d'existence. Elle remercie l'union de faire partie de ses fidèles adhérents . Elle annonce que la JPA a décidé de ne plus vendre de vignettes pour participer à aider les enfants à partir en accueil collectif mais que cette action est remplacée par une campagne - de sensibilisation des élèves aux inégalités observées, - de participation à des actions de solidarité et d'information pour faire connaître les établissements d'accueil des enfants.Un dossier comprenant deux affiches, un flyer et quelques étiquettes autocollantes sont à disposition de l'assemblée pour distribution dans les écoles.

Intervention de Madame Sybille Bertaille-Fassaert:

...mesdames et messieurs les DDEN, chers amis, ... je ne voulais pas manquer votre assemblée générale car c'est une juste reconnaissance de l'action que vous menez auprès des écoles. Vous êtes un trait d'union entre les écoles et les collectivités. Vous défendez des valeurs qui doivent perdurer dans la société. Valeurs éducatives, pédagogiques, citoyennes, les rythmes scolaires, au travers d'activités... sans oublier la laïcité qui souvent est mal définie ou déformée...

... vous soulevez aussi des problèmes très concrets, tels les PPMS, ...qui entraînent des frais importants et qui doivent être faits dans certains délais et qui ne sont pas simples à réaliser (pour les collectivités).

...en matière de transports scolaires,...(le département) a maintenu son engagement dans le milieu rural sur les surveillances et de cantines et dans les transports...

Merci de la suggestion... d'inclure le CDD dans (les partenaires) du concours des écoles fleuries...

...hommage appuyé à vous, Raymonde, que j'ai eu la chance de rencontrer il y a plusieurs années, pour moi ce fut une très belle rencontre, très enrichissante, c'est une amie que j'ai rencontrée et que j'ai aujourd'hui. J'ai toujours plaisir à vous retrouver dans différents lieux et puis, comme vous dites, on a pas toujours les mêmes idées mais on partage les mêmes valeurs et nous avons la même volonté de les défendre et de continuer sans baisser les bras, comme vous tous ici présents.

Vous avez fait un travail remarquable, je dis bien remarquable, pendant tant d'années. Présente aussi au CDEN, vous étiez là pour contester éventuellement les fermetures d'écoles, ...ce n'est pas si simple...et nous aussi au niveau du département nous défendons aussi les territoires ...il ne faut pas abandonner les territoires ruraux car l'école anime les lieux et on le sait bien.

...vous défendez avec ferveur, conviction, les valeurs républicaines et contribuez à cette volonté de paix, ...savoir se respecter, savoir s'entendre et se comprendre...

Merci...et à très bientôt.

Intervention de Monsieur Khaldi:

Chers collègues, chers amis de l'école publique, chers responsables institutionnels.

Oui je suis heureux d'être parmi vous parce que vous êtes le regard, vous êtes la présence active et engagée de la société civile dans la première institution de la république. C'est notre fierté de DDEN de participer à cet enjeu républicain de l'école. Parce que cet enjeu républicain c'est la République elle-même.

L'enseignement public est ouvert à tous, il est aussi le but et le moyen de la république. Le but car il permet permet à chacune et chacun de se construire citoyen et les moyens car seuls les citoyens peuvent faire vivre notre République. Je crois que c'est important, c'est notre devoir de militant, de DDEN, on est non seulement des militants mais on a aussi une fonction officielle. Dans cette école qui s'intitule l'école de la confiance nous avons une fonction officielle. On le voit aujourd'hui, il y a un projet de loi qui a déjà été adopté par l'Assemblée Nationale qui s'intitule l'école de la confiance qui sera en débat dans quelques jours au Sénat et on souhaite, DDEN, faire perdurer notre action.

Vous savez que les DDEN sont dans l'école depuis au moins la loi Guizot en 1833 puis la loi Falloux qui ne sont certes pas des lois laïques mais nous faisaient exister en tant que délégués cantonaux. On est ensuite dans le dispositif autour de l'école sous le regard de la société civile dans la loi Goblet en 1886. Notre fédération s'est créée en 1906, si la JPA a 80 ans, nous avons 113 ans aujourd'hui et donc on souhaite effectivement continuer à représenter cette société civile. On n'est pas seulement un regard intergénérationnel, on est aussi ces militants qui n'ont aucun intérêt corporatiste ou économique, on n'a aucune visée politique donc notre seul intérêt est celui de l'enfant.

On souhaite que notre fonction officielle soit inscrite dans la loi...pour assurer notre place dans l'école, voir la conforter. Pour l'instant notre fonction est inscrite dans le code de l'éducation. On

souhaite que la loi rappelle notre fonction officielle , on souhaite également participer activement à toutes les structures administratives qui gèrent l'école : le conseil d'école, le conseil départemental de l'éducation nationale ou autres structures et donc prolonger notre présence dans l'école obligatoire.

C'était dès 1833 avec la loi Guizot notre présence était assurée dans l'enseignement obligatoire de 6 à 13 ans, il est passé à 14 ans, ensuite à 16 ans . Il y a aujourd'hui un amendement dans la loi école de la confiance pour le prolonger jusqu'à 18 ans, donc sur une plage de 3 à 18 ans. Alors pourquoi pas des DDEN dans les collèges, pourquoi pas DDEN dans les lycées, parce qu'il y a aujourd'hui des personnalités qualifiées qui sont là et on souhaite que cette action soit fédérée par une organisation qui dépend de l'école publique, qui dépend de la laïcité, qui dépend des principes de la république parce que notre école a été construite pour ce lien consubstantiel entre l'école et la république. Les bâtisseurs de l'école voulaient, en fin de compte, l'égalité en éducation car c'est former un citoyen libre et autonome et c'est le fondement même de la démocratie.

Face à ceux qui individualisent le rapport à l'école au nom de la liberté de l'enseignement, nous on revendique l'égalité en éducation. cette égalité en éducation est fondamentale pour notre société. On voit bien aujourd'hui dans une société fragmentée, divisée, comme elle ne l'a jamais été, l'école est la première institution de notre république qui a vocation non seulement à former des travailleurs pour s'insérer dans la vie économique et sociale mais surtout des citoyens.

Former des citoyens on l'avait un peu oublié parce que certains on fait prévaloir il y a 35 ou 40 ans l'idée du libre choix. qui est une individualisation du rapport à l'école, il fait que l'on voit apparaître à la fin des années 80 l'affaire du foulard. Car lorsqu'on est usagé dans un service et non plus dans une institution, on fait prévaloir son droit d'usager.

L'école était une institution, elle n'est pas un service, elle n'est pas un service comme un autre. Nous sommes fortement attachés à ceci et on souhaite vivre avec notre époque et notre temps car dans cette individualisation au niveau de l'école on est plus seulement un ami de l'école mais on est aussi un médiateur, on fait de la coordination parce que, quand on est usager dans une optique de service marchand, il y a de plus en plus de petits conflits et l'on est là pour mettre de l'huile dans les rouages de l'école publique, pour faire connaître et reconnaître une action et on essaie d'impulser des activités comme le concours des écoles fleuries et depuis un an le concours se construire citoyen. Effectivement, se construire citoyen est l'un des objectifs de l'école. Elle n'est pas là pour former un travailleur. Ainsi, dès la loi Guizot en 1833, il y avait un débat dans la société entre ceux qui pensaient que l'école doit se constituer sur un principe dit commercial, qu'elle est un rouage de l'économie pour former un travailleur pour les besoins de l'entreprise et ceux qui pensaient que l'école est un projet de société, elle est là pour former un citoyen et ils opposent un principe dit patriotique car il y a un lien consubstantiel entre l'école et la république, voulu par les bâtisseurs, pour former un citoyen libre et autonome.

Je crois que cette école doit garder cet objectif. de former ce citoyen C'est indispensable dans cette société disloquée et éclatée et nous poursuivons notre action parce qu'il y avait des inégalités territoriales et les DDEN n'existaient pas dans les départements concordataires de la Moselle, du Haut Rhin et du Bas Rhin, maintenant les trois unions sont créées, les DDEN sont formés, une centaine, et se mettent progressivement en place. dans les écoles.

On souhaite continuer à participer aux structures de gestion de l'école dans une logique tripartite (administration, usagers, personnels d'encadrement) avec notre rôle de médiation dans notre fonction de DDEN qui a besoin d'être connue, reconnue. On compte beaucoup sur l'institution qui nous réserve un accueil favorable à l'exercice de notre action.

Un petit clin d'œil à Raymonde.

Raymonde, vous êtes supérieure au curé et au pasteur, non pas en tant que femme, mais par votre mission parce que cela fait huit décennies que vous êtes dans et autour de l'école.

Pour moi c'est une fierté d'être ici auprès de vous parce que vous accueillez dans la même

communauté civile du vivre ensemble tous les jeunes quelles que soient leurs origines sociales, quelle que soit la religion ou non des familles et c'est votre fierté. Merci.

Intervention de Monsieur Bablon:

Remerciements pour son invitation, salutations des présidentes et présidents.

Affirmation du besoin de l'investissement des DDEN qui sont des signaux d'alerte importants et de la confiance dans notre collaboration. Remerciements à Madame Charpentier pour tout le travail accompli et les contacts proches et chaleureux qui se sont établis.

Remise de la médaille de la fédération nationale à Raymonde Charpentier

Monsieur Khaldi remet à notre présidente, 34 ans DDEN et 16 ans présidente de l'union départementale, la médaille de la fédération qui récompense un serviteur d'idéaux de l'école de la République avec tous les principes qui s'y rattachent: la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Madame Charpentier est, aujourd'hui, la doyenne des présidentes et présidents des unions départementales et Monsieur Khaldi la remercie à ce titre.

A Troyes le 9 avril 2019

La Présidente

Le Secrétaire

Raymonde Charpentier

Jean-François Serrière